

COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAÏBA

ANTÉCÉDENTS

PHOSPHATES

Au Sénégal

(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1937)

Ces temps derniers on a décelé la présence de terrains à phosphates exploitables, notamment aux abords du fleuve Sénégal, entre Matam et Kaédi. Le seul gisement découvert dans cette région a été repéré sur sept kilomètres de longueur en bordure du fleuve et un mètre vingt de profondeur. La teneur en phosphate oscillerait entre 55 et 72 %.

Les gisements de Koundel et de Diaoualel, dans la même région, auraient une teneur de 92 % de phosphate et de carbonate de chaux mélangés. La proximité du fleuve permettrait le transport à très bas prix.

Les phosphates extraits de certains gisements reconnus ont été traités à Saint Louis et mis à la disposition du service de l'agriculture du Sénégal.

On pense que le stockage pourra atteindre quatre mille tonnes cette année.

Société de recherches et d'études minières au Sénégal (SERMIS) (1952-1957)

Phosphates de l'Océanie

(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juillet 1952)

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Phosphates_de_l'Oceanie.pdf

.....
La société a entrepris de participer à une Société de recherches de phosphates au Sénégal, en vue de prolonger son activité dans l'avenir.

Cie française des Phosphates de l'Océanie

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1953)

.....
Les pourparlers dont votre précédente assemblée a été tenue au courant ayant abouti, votre Compagnie a pris sa participation dans la Société de recherches et d'études minières au Sénégal créée pour poursuivre les travaux entrepris par le Bureau minier de la France d'outre-mer pour la prospection du phosphate dans cette région.

AU JOURNAL OFFICIEL

13 avril

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1954)

Décret accordant à la Société d'études et de recherches minières au Sénégal un permis général de recherches minières en Afrique occidentale française (Sénégal).

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juillet 1955)

.....
Le président a fait le point sur l'état d'avancement des travaux et projets concernant les phosphates du Sénégal, auxquels la compagnie s'intéresse en participation avec le Bureau minier de la France d'outremer et trois autres sociétés privées.

RECHERCHE ET EXPLOITATION MINIÈRES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(*L'Information financière, économique et politique*, 25 décembre 1955)

SÉNÉGAL. — Plusieurs gisements ont été déterminés dans la région du Taïba N'Diaye par la Société d'études et de recherches minières du Sénégal (SERMIS) qui associe, à parts égales, le Bureau minier et un groupe de sociétés phosphatières.

La décision d'une mise en exploitation sera prise après les résultats des travaux actuellement en cours. Les essais de laboratoire ont montré que la teneur du phosphate marchand serait de l'ordre de 80 % de phosphate tricalcique.

SÉNÉGAL

L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS MINIÈRES EN 1955

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1956)

.....
Toujours en ce qui concerne les phosphates de chaux, les études du gisement ont été poussées par la Sermis. Elles ont révélé une extension du gisement, dont la production annuelle envisagée est de 500.000 tonnes de phosphate de chaux tricalcique à 80 % pendant vingt-cinq ans. Ces phosphates font l'objet d'une étude de traitement à l'échelle semi-industrielle dans une usine-pilote en cours de construction.

COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAÏBA

Pierrefitte, nouvel actionnaire

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_tunisiens.pdf

Compagnie des Phosphates de Constantine

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 avril 1957)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Constantine.pdf

.....
En vue de la mise en exploitation du gisement de phosphate reconnu par la Société d'études et de recherches minières du Sénégal, il a été créé une société : La Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba. Un délai de deux ans est à prévoir avant les premières expéditions de phosphates.
.....

COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAÏBA
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 avril 1957, p. 4)

Cette société a été constituée à Dakar le 15 avril 1957, au capital de 736 millions 500.000 francs C.F.A.

Rappelons que ses principaux actionnaires sont le Bureau minier de la France d'outre-mer, Pierrefitte, Péchiney, les Phosphates de l'Océanie, les Phosphates de Constantine et le Territoire de Sénégal,

L'objet principal de la nouvelle société est de mettre en exploitation le gisement de phosphate de chaux de Taïba près de Thiès, dans le Sénégal occidental. Il est prévu que la production commencera dans un délai de l'ordre de deux ans et demi.

Le premier conseil d'administration a désigné comme président M. Georges Jean Painvin ; comme vice-président, M. le gouverneur Roland Pré et M. Jacques Bureaux, et comme directeur général M. Gilbert Arnaud.

LES PHOSPHATES DE TAIBA, AU SÉNÉGAL SERONT EXPLOITÉS EN 1959
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1957, p. 2)

Le gisement de phosphates de Taïba, au Sénégal, sera exploité dans deux ans et demi, lorsque les travaux nécessaires à l'édification d'une usine de traitement et des installations minières seront terminés.

Ce gisement, situé dans le Sénégal occidental, à 25 kilomètres de Thiès, couvre une superficie de 2.000 hectares. Les réserves en ont été estimées à plusieurs dizaines de millions de tonnes.

La production annuelle envisagée s'échelonnera entre 500.000 et 600.000 tonnes de concentrés.

Les travaux d'installation atteindront à peu près 6 milliards de francs métropolitains.

.....
PÉCHINEY
Exercice 1956
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1957)

.....
La Société d'études et de recherches minières du Sénégal (SERMIS), aux travaux de laquelle notre Compagnie est associée depuis l'origine, a permis de reconnaître l'importance d'un gisement de phosphate tricalcique au Sénégal et a mis au point la constitution d'une société d'exploitation.
.....

Régime fiscal de longue durée en faveur de sociétés
participant à la mise en valeur des T.O.M.
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1957)

Par décret publié au « Journal officiel » du 29 mai, est approuvée la délibération de la commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française complétant le tableau des droits fiscaux de sortie en ce qui concerne l'oxyde et l'hydrolyse d'alumine et portant stabilisation de droits en faveur des entreprises agréées bénéficiant du régime fiscal de longue durée.

Sont approuvées les délibérations de la commission permanente du Grand Conseil de FA.O.F. fixant le point de départ et la durée du régime fiscal de longue durée applicable à la Société des Bauxites du Midi, à la Société Pria, à la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba.

Est approuvée la délibération de la commission permanente du Sénégal accordant ce régime fiscal à la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba.

.....

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1957)

.....
En ce qui concerne la participation de la compagnie dans la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba, le président a exposé que quoique relativement modeste, cette participation pourrait déjà être considérée comme une activité de reconversion, étant donné les perspectives d'avenir très encourageantes de la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba. Il a ajouté que, de toute façon, cette participation constitue un excellent placement auquel on pouvait avoir recours en le réalisant avantageusement, si, dans l'avenir, d'autres activités plus lucratives se dessinaient ailleurs, et notamment aux Nouvelles-Hébrides.

COMPAGNIE FINANCIÈRE POUR L'ONTRE-MER (COFIMER)
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 décembre 1957)

.....
Elle se propose d'acquérir une part du capital de la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba et de la Compagnie togolaise des mines du Bénin, toutes deux commençant à s'équiper pour exploiter, sous l'égide de grandes sociétés phosphatières, des gisements à très haute teneur.

PIERREFITTE
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 décembre 1957)

L'augmentation de 342 millions enregistrée par les titres de participation au cours de l'exercice au 30 juin 1957 se rapporte, pour la plus grande part, à la souscription de 36.528 actions de 5.000 francs C.F.A. dans la Cie sénégalaise des Phosphates de Taïba.

Cette nouvelle société, qui a son siège à Dakar, entreprend au Sénégal la mise en valeur d'un gisement de phosphate à très haute teneur, susceptible de surclasser en qualité la plupart des phosphates offerts sur le marché mondial ; la production effective commencera d'ici deux ans.

.....

CIE SENEGALAISE DES PHOSPHATES DE TAIBA
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 février 1958)

La Caisse centrale de la France d'outre-mer a, d'autre part, été autorisée à accorder à la société un prêt complémentaire de 808 millions de francs métropolitains pour la mise en valeur du gisement.

COFIMER
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1958)

.....
La mission conduite par M. de Fouchier, président de Cofimer, et président de l'Union française de banque, se rend maintenant sur l'emplacement du futur barrage de Konkouré en Guinée [avant de visiter les phosphates de Taïba au Sénégal](#) et les gisements miniers mauritaniens.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1958)

.....
La COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE possède également une participation de 6 % dans la COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAÏBA dont le capital sera de 3.700.000.000 de francs métropolitains.

.....

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1958)

.....
Au Sénégal, elle a pris une participation de 6 % dans la Cie sénégalaise des Phosphates de Taïba, qui pense mettre annuellement sur le marché, à partir de 1960, 500.000 à 600.000 tonnes de phosphate, à très haute teneur également.

.....

PÉCHINEY
Exercice 1957
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1958)

.....
Une participation a été prise dans la constitution de la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba, société au capital actuel de 1.750 millions de francs C.F.A., en utilisant les droits que nous tirions de nos travaux préliminaires et de notre participation aux recherches de la Société d'études et de recherches minières au Sénégal (SERMIS) depuis sa constitution en 1952.

PIERREFITTE

(L'Information financière, économique et politique, 6 décembre 1958)

.....
Deux participations en Afrique noire — 12,50 % dans la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba et de 3,60 % dans la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin — donnent à la société un renouveau de vocation phosphatière.

COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAÏBA

(L'Information financière, économique et politique, 25 mars 1959)

Cette société va procéder à l'émission, au prix de 9.800 fr. par titre, de 150.000 obligations 6 % de 10.000 fr., nettes d'impôts, créées jouissance du 1^{er} j avril 1959 et amortissables en 15 ans au maximum à partir du 1^{er} avril 1962, par tirages au sort portant au moins sur les trois quarts des titres à amortir ou par rachats en Bourse.

Les obligations tirées au sort seront remboursées à 12.500 fr. majorés d'une prime éventuelle permettant aux obligataires de bénéficier intégralement des économies réalisées au moyen des; rachats en Bourse.

Le service financier de cet emprunt sera garanti par les actionnaires suivants de la Société : Bureau minier de la France d'Outre-Mer, Cofimer, Pierrefitte, Péchiney, Cie française des Phosphates de l'Océanie*, Cie des Phosphates de Constantine et République du Sénégal.

(B.A.L.O. du 23 mars 1959, n° 36.)

Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba

(L'Information financière, économique et politique, 2 avril 1959)

La COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAÏBA a été fondée le 15 avril 1957 pour équiper et exploiter un gîte de phosphate de chaux situé à Taïba au Sénégal.

Le domaine minier de la Compagnie couvre une superficie de 400 km², dont 105 km² sous la forme d'une concession minière. Ses principaux actionnaires sont le Bureau minier de la France d'Outre-Mer, Cofimer, Pierrefitte, Péchiney, la Cie française des Phosphates de l'Océanie, la Compagnie des Phosphates de Constantine, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la République du Sénégal.

Les travaux d'équipement ont débuté en 1957 et l'exploitation doit commencer dans les premiers mois de 1960.

L'équipement du gisement a été étudié pour assurer dès les premières { années de l'exploitation une production annuelle de 600.000 tonnes de concentré à très haute

teneur (82 % de phosphate tricalcique), les réserves du gisement permettant d'ailleurs de ; répondre à des demandes notablement plus importantes.

Grâce à sa haute teneur, le phosphate de Taïba paraît devoir être particulièrement intéressant pour les fabrications les plus évoluées de l'industrie chimique, telles que les super- ; phosphates à haute teneur, l'acide phosphorique et les engrais complexes.

La Société trouvera ses principaux débouchés en Europe occidentale où 9 millions de tonnes de phosphate. sont utilisées annuellement ; ses ventes pourront également s'étendre au marché de l'Afrique du Sud et, sans doute, dans l'avenir, à celui de l'Amérique du Sud, ses prix de revient devant lui permettre de soutenir facilement la compétition sur le marché international.

Une partie des ressources nécessaires à l'exécution du programme d'investissement de la Société lui sera fournie par l'emprunt obligataire auquel elle procède actuellement.

Cet emprunt, d'un montant maximum de 1.500.000.000 de fr. est représenté par des obligations 6 % de 10.000 fr. nominal, nettes d'impôts, créées jouissance du 1^{er} avril 1959 ; ces obligations seront amortissables en 15 années au plus à partir de 1962, soit par rachats en Bourse, soit par remboursement à 12.500 fr., majorés d'une prime éventuelle permettant aux obligataires de bénéficier intégralement des économies réalisées au moyen des rachats en Bourse.

Ce prix de remboursement s'appliquera aux trois quarts au moins des titres à amortir au cours de chaque période annuelle d'amortissement.

Le service financier de l'emprunt est garanti inconditionnellement, pense dont toute sa durée, par les actionnaires suivants de la Compagnie, sans ! solidarité entre eux, mais solidairement avec la COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DES PHOSPHATES DE TAIBA, dans les proportions indiquées ci-après :

- Bureau minier de la France d'Outre-Mer, 38 %.
- Compagnie financière pour l'Outremer (C.O.F.I.M.E.R.), 19,76 %.
- Pierrefitte, Société Générale d'Engrais et Produits Chimiques, 15 %.
- Péchiney, Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques, 12,24 %.
- Compagnie française des Phosphates de l'Océanie*, 7 %.
- Compagnie des Phosphates de Constantine, 6 %.
- République du Sénégal, 2 %.

CIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1959)

.....
6 % dans les Phosphates de Taïba
.....

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1959)

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES
AU 31 DECEMBRE 1958
2.750 actions nouv. Cie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (50 % versés).

PÉCHINEY

(L'Information financière, économique et politique, 27 mai 1959)

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES
AU 31 DECEMBRE 1958

42.826 art. Compagnie Sénégalaise des Phosphate» de Taïba MULTIPLEX

PIERREFITTE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES
(L'Information financière, économique et politique, 10 juin 1959)

.....
4° 12,50 % de la Cie des PHOSPHATES DE TAIBA, au capital de 4 milliards, qui produira, à partir du printemps 1960, 5 à 600.000 tonnes d'un excellent phosphate concentré capable de soutenir la concurrence des meilleurs phosphates américains ;

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE
AU 31 DÉCEMBRE 1958
(L'Information financière, économique et politique, 17 juin 1959)

Cie des Phosphates de Constantine. — La société détenait notamment en portefeuille, au 31 décembre 1958, 20.992 actions ; [Cie Sénégalaise des Phosphates de Taïba, 57.451 actions](#) ; Cie Nord-Africaine de l'Hyperphosphate Reno, 107.129 actions ; Union française d'engrais et de produits chimiques. Chiffre d'affaires de 1958 : 2.547.381.842 fr.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DU NORD
(L'Information financière, économique et politique, 21 juillet 1959)

3.000 obl. Sénégalaise Phosphates de Taïba de 10.000 fr. 6 %.

Cie française des Phosphates de l'Océanie
(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} août 1959)

.....
La Cie a cédé avec profit une part de ses intérêts dans la Cie sénégalaise des phosphates de Taïba, conservant toutefois 24.500 actions, soit 7 % du capital, et 303 parts de fondateur.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE
(L'Information financière, économique et politique, 13 octobre 1959)

Poursuivant son effort d'expansion en dehors de la France métropolitaine et notamment en Afrique noire, l'Électro-Entreprise vient de commencer, pour le compte

de la Compagnie des Phosphates de Taïba, la réalisation des installations électriques industrielles des ateliers de transformation de phosphates à Taïba.

PIERREFITTE

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1959)

.....
Cette année 1960 verra également le démarrage des usines ou installations des principales participations de la société : Phosphates de Taïba au printemps ; Azolacq à la fin de l'été ; Aquitainechimie au début de l'hiver.

.....
Participation de 12,5 % dans Taïba, dont le capital final sera de 2 milliards de fr. C.F.A.

WW 1979 :

ANCELLE (Henri, Marie Charles), industriel. Né le 24 déc. 1906 à Paris. Fils de Charles Ancelle, ingénieur de l'École centrale des Arts et manufactures, et de M^{me}, née Marguerite Nantas. Veuf de M^{me}, née Renée Mendicouague (2 enf. : Bernard, Philippe). Études : Institution Saint-Joseph à Lyon, École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : directeur technique adjoint du Comptoir des phosphates [[Phosphates de Constantine](#)](1948), directeur du Centre de recherches d'Aubervilliers (1950), directeur de Pierrefitte* (1954), administrateur-délégué (1962), puis vice-président (depuis 1966) de la [Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba*](#), administrateur de Forafluid et de la Société commerciale Upha. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 39-45, [chevalier de l'ordre national du Sénégal](#). Membre de l'Automobile-Club des officiers. Adr. : prof., 47, rue de Liège, 75008 Paris.

WWE 1967 :

ARNAUD Gilbert Victor Joseph. Ingénieur-conseil. Né à La Mure (Isère), le 10.12.1909. F. : de Maurice, notaire, et d'Angèle N. M. : le 17.7.1937, à Bordeaux, avec Jacqueline Barthès. Enf. : Jacques, Alain, Christiane Chantal, Anne-Marie, Jean-François et Bruno. Ét. : Éc. polytechn. Gr. : dipl. E.P., ing. des mines. Carr. : ing. Corps des mines, adj. au chef Service des mines de l'A.O.F., dir. des mines de l'A.O.F. dir. gén. adj. Bureau minier de la France d'outre-mer, dir. gén. [Cie sénégalaise des phosphates de Taïba](#), ing.-conseil. P.i. : « Les ressources minérales de l'Afrique Occidentale fr. ». Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon. Membre : Institution of Mining and Metallurgy, A. priv. : 172, rue d'Aulnay, 92 Le Plessis-Robinson ; prof. : 88, av. Kléber, 75 Paris, France.

WW 1979 :

DMITRIEFF (Vsevolod), ingénieur. Né le 16 août 1922 à Pétrograd (U.R.S.S). Fils de Nicolas Dmitrieff, universitaire, et de M^{me}, née Sophie Cheveleff. Mar. le 23 mars 1963 à M^{lle} Christiane Herlicq (3 enf. : Sophie, Lucile, Nicolas). Études : Lycées Montaigne et Louis-le-Grand à Paris, École nationale supérieure des mines de Paris. Dipl. : ingénieur civil des mines. Carr. : ingénieur à la Société languedocienne de recherches et d'exploitations minières (1946-1953), ingénieur au [Bureau minier de la France d'outre-mer](#) (1953-1957), [chef des services techniques](#) (1957), puis [directeur technique](#) (1961-1966), de la [Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba*](#), directeur (1966), directeur attaché au président (1969), administrateur (1970), directeur général adjoint

(1972), puis vice-président (depuis 1978), de la société Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (C.N.I.M.)*...

Suite : voir Industries chimiques du Sénégal (ICS*).